

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES METIERS DE LA TABLE « JEAN BLAT »
(A.D.M.T.)**

Association loi 1901
Siège social : 17-19, rue Jacques Ibert
75017 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES METIERS DE LA TABLE « JEAN BLAT »
(A.D.M.T.)**

Association loi 1901
Siège social : 17-19, rue Jacques Ibert
75017 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement des Métiers de la Table « Jean Blat » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des financements attribués par les OPCO pour les contrats d'apprentissage et les aides exceptionnelles attribuées par le Conseil Régional d'Ile de France liées au changement de financement des contrats d'apprentissage et notamment de l'attribution de la taxe d'apprentissage.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et amortissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans



toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 18 avril 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN ADMT

AU 31/12/2022

EUROS

ACTIF		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au :31/12/2021	
Actif immobilisé	immo. incorporelles	Frais d'établissement			0	0
		Frais de recherche et développement			0	0
		Concessions, logiciels et droits similaires			0	0
		Fonds commercial (1)			0	0
		Autres immobilisations incorporelles			0	0
		Immobilisations incorporelles en cours			0	0
		Avances et acomptes			0	0
	Total		0	0	0	0
	immo. Corporelles	Terrains			0	0
		Constructions			0	0
		Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	2 300 139	1 973 763	326 376	466 224
		Autres immobilisations corporelles	5 929 632	1 776 515	4 153 117	3 704 442
		Immobilisations grevées de droits			0	0
		Immobilisations corporelles en cours	47 175		47 175	46 800
		Avances et acomptes			0	0
Total	8 276 946	3 750 278	4 526 668	4 217 466		
	Participations			0	0	
	Créances rattachées à des participat.			0	0	
	Titres immob. Activité de portefeuille			0	0	
	Autres titres immobilisés			0	0	
	Prêts			0	0	
	autres immobilisations financières	237 930	141 910	96 021	84 954	
	Total	237 930	141 910	96 021	84 954	
Total I	8 514 876	3 892 188	4 622 688	4 302 420		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement	35 456		35 456	38 107
		En cours de production biens et services			0	0
		Produits intermédiaires et finis			0	0
		Marchandises			0	0
		Total	35 456	0	35 456	38 107
		Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	4 833 518	2 936 420	1 897 098	143 581
		Autres créances	2 190 860		2 190 860	2 382 159
		Total	7 024 378	2 936 420	4 087 958	2 525 740
	Divers	Autres titres			0	0
Valeurs mobilières de placement				0	0	
Instrument de trésorerie				0	0	
Disponibilités		6 297 452		6 297 452	6 431 072	
	Charges constatées d'avance (4)	53 896		53 896	39 657	
Total II	13 411 182	2 936 420	10 474 762	9 034 575		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III			0	0	
	Primes de remboursement des emprunts IV			0	0	
	Ecart de conversion Actif V			0	0	
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		21 926 058	6 828 608	15 097 450	13 336 995	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Enregistrements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

BILAN ADMT

AU 31/12/2022

EUROS

PASSIF (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent au 31/12/2021
Autres fonds associatifs	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	4 684 173	2 341 844
	Résultat de l'exercice	2 370 492	2 342 329
Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	4 533 058	3 355 280
	Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		11 587 723	8 039 452
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	354 654	338 895
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0	150 000
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		354 654	488 895
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autre emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	527 086	1 006 927
	Dettes fiscales et sociales	922 244	1 034 469
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	421 514	2 759 360
Produits constatés d'avance (1)	1 284 230	7 892	
Total III		3 155 074	4 808 648
Ecart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		15 097 450	13 336 995
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	0	0
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Engagement données	(3) Dont emprunts participatifs		
	Sur legs acceptés		
	Autres		

Compte de résultat ADMT

Période de l'exercice 01/01/2022-31/12/2022
Période de l'exercice précédent 01/01/2021-31/12/2021

EUROS

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	{Biens		
	Production vendue {Services	10 191 088	858 837
	{Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	1 197 747	11 331 485
	Reprises sur provisions (et amortissements), fonds dédiés et transferts de charges	160 175	829 704
Cotisations			
Autres produits (1)	713 238	497 268	
Total des produits d'exploitation	I	12 262 248	13 517 294
Charges d'exploitation	{Achats	738 888	602 446
	Marchandises {Variation de stocks	2 651	-18 091
	{Achats		
	Matières premières et autres approvisionnements {Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	2 366 271	2 857 953
	Impôts, taxes et versements assimilés	184 891	263 009
	Salaires et traitements	3 600 702	3 661 461
	Charges sociales	1 347 753	1 366 635
	{amortissements	507 260	403 391
	Dotations - sur immobilisations {provisions		
	d'exploitation - sur actif circulant : provisions	863 265	1 736 389
	- pour risques et charges :provisions	25 934	3 117
	Autres charges	279 167	303 167
Engagements à réaliser sur fonds dédiés			
Total des charges d'exploitation	II	9 916 782	11 179 477
Résultat d'exploitation	(I-II)	2 345 466	2 337 817
Opér. Comm.	Excédents ou déficits transférés		
	III		
Produits financiers	Déficits ou excédents transférés		
	IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges	1 179	10 356
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	22 466	4 120	
Total des produits financiers	V	23 645	14 477
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	4 316	15 384
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI	4 316	15 384
Résultat financier	(V-VI)	19 330	-907
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI)	2 364 796	2 336 910
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier		
	immobilier		

Compte de résultat (suite) ADMT

Période de l'exercice 01/01/2022-31/12/2022

EUROS

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 972	17 371
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprise sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		5 972	17 371
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	276	10 120
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	1 832
	Dotations aux amortissements provisions et charges		
	Total des charges exceptionnelles VIII	276	11 952
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 696	5 419
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
Total des produits (I+III+V+VI+XI) XIII		12 291 866	13 549 141
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX+X+XII) XIV		9 921 374	11 206 813
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		2 370 492	2 342 329
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE

Association pour le Développement des Métiers de la Table

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, dont le total est de **15 097 450** Euros et au compte de résultat de l'exercice qui dégage un bénéfice de **2 370 492** Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022.

Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels

Objet social de l'Association

L'Association a pour objet la promotion et le Développement des Métiers de la Table, du Tourisme et de l'Hôtellerie en particulier par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

L'Association est, notamment, organisme gestionnaire du C.F.A. de l'Industrie Hôtelière de la Région Parisienne.

I - Principes, Règles et Méthodes Comptables

1. Plan comptable

. Les comptes sont établis sur la base du plan comptable applicable aux associations issu du règlement 2018-6 de l'ANC et des instructions de l'arrêté du 21 juillet 2020 découlant de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi que des règlements ANC 2020-08 et 2022-01.

2. Autres informations

a) Les recettes "Self apprentis" ne sont comptabilisées que lors de l'encaissement compte tenu du risque élevé de non-recouvrement.

b) l'ADMT occupe des locaux loués auprès de l'ACEPMT (Association pour la Construction de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table).

c) Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Cependant, cette dernière est assimilable aux durées d'usage retenues. Aucune immobilisation n'a été jugée comme comportant des éléments assimilables à des « composants » distincts, pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et d'amortissements selon des durées différentes.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

- installations techniques, matériel, outillage pédagogiques	linéaire	10 à 25 %
- matériel informatique pédagogique	linéaire	20 à 25 %
- logiciel informatique pédagogique	linéaire	33 à 100 %
- vidéo interactive	linéaire	20 à 100 %
- agencement, aménagement	linéaire	7 à 50 %
- matériel informatique administratif	linéaire	20 à 100 %
- logiciel informatique administratif	linéaire	20 %
- matériel de bureau, mobilier	linéaire	10 à 33 %

d) Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable ou lorsqu'ils ne sont plus consommables.

e) Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque leur recouvrement présente des risques. Au 31 décembre 2022, la dépréciation (2 936 420 €) pour créances usagers et comptes rattachés concerne :

- le risque de non-recouvrement de créances liées à des formations échues depuis plus d'un an ou dont la prise en charge n'a pas encore été validée par l'OPCO.

3. Changements de méthodes et de présentation

Au cours de l'exercice conformément aux règlements ANC précités, les financements des OPCO relatifs aux contrats d'apprentissage ont été reclassés dans le compte de résultat dans la production de services au lieu des subventions d'exploitation et les aides attribuées par le Conseil Régional d'Ile de France au titre du changement de mode de financement des contrats d'apprentissage notamment concernant l'attribution de la taxe d'apprentissage en produits constatés d'avance.

4. Faits majeurs de l'exercice et continuité de l'exploitation

L'exercice 2022 se caractérise principalement par une diminution des financements OPCO du fait du réajustement à la baisse de certains coûts diplômés. Pour rappel, ce sont les OPCO (opérateurs de compétence) qui sont chargés de financer les nouveaux contrats d'apprentissage signés depuis le 1^{er} septembre 2020. Il existait donc une période de transition pendant laquelle coexistent des anciens contrats signés avant le 1^{er} septembre et les nouveaux contrats signés après le 1^{er} septembre 2020. Il en résulte un financement différent selon la date de signature du contrat. Une seule règle devrait coexister à partir de 2023, malgré tout un nombre significatif de contrats 2020 et 2021 n'ont pas fait encore l'objet de prise en charge et crée une incertitude sur les montants à recouvrer

Les recettes OPCO se sont élevés à 9 340 121 euros (10 739 499 euros sur 2021). Par principe de prudence, compte tenue de l'incertitude du montant définitif de prise en charge de certains contrats, il a été provisionné un risque de 863 265 euros (1 731 155 euros en 2021) qui s'ajoute à la provision 2020, soit un total cumulé de 2 936 420 euros en dépréciation sur créances usagers.

Pour mémoire, l'ADMT fait partie des organismes éligibles à recevoir le quota libre de 13% de la taxe d'apprentissage. Le montant reçu cette année est de 234 120 euros (190 419 euros en 2021)

Comme en 2021, la Région Ile de France est intervenue par le versement d'une dotation exceptionnelle à hauteur de 804 783 (1 293 686 euros en 2021) afin de compenser le déséquilibre occasionné par le changement de financement entre l'ancienne prise en charge des contrats d'apprentissage et l'absence de versement de taxe d'apprentissage qui permettait de compléter le coût des contrats. Le solde non utilisé de 1 284 230 euros a été considéré comme étant des produits constatés d'avance, utilisable pour le financement futur de l'activité de l'association.

Les recettes liées aux contrats de professionnalisation ont fait l'objet d'un net rebond avec un montant de 126 457 euros pour 31 879 euros en 2021. Elles ont dépassé les recettes liées aux contrats adultes qui ont subi une forte baisse pour s'établir à 74 450 euros en 2022 (244 200 euros en 2021).

La masse salariale a baissé avec une meilleure maîtrise des provisions de modulation, compte épargne temps et par suite du départ de salariés remplacés par des promotions internes.

Les frais généraux sont à la baisse du fait de l'arrêt du partenariat de sous-traitance avec l'ESG. Par ailleurs, les postes de charges honoraires, réparations, entretiens et petits équipements avaient exceptionnellement augmenté en 2021 du fait de la rénovation de la salle Jean Blat.

Pour mémoire, les investissements peuvent être financés notamment par le solde la taxe d'apprentissage (13%) et des financements octroyés par le Conseil Régional d'Ile de France mais avec une enveloppe budgétaire très amoindrie qui oblige les CFA à se financer sur fonds propres ou emprunts.

Le résultat global de 2 370 492 euros se décompose en un résultat bénéficiaire pour le CFA de 2 347 408 euros et un résultat bénéficiaire pour l'organisme gestionnaire de 23 083 euros.

II - Notes sur l'actif du bilan

1. Tableau des variations des immobilisations

Entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2022 (acquisitions, cessions de l'exercice). Tableau joint ci-après.

2. Tableau des variations des amortissements

Entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2022 (dotations reprises de l'exercice). Tableau joint ci-après.

3. Immobilisations financières (prêts, dépôts) : 237 930

274800	Prêts 1% construction (a)	236 710
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 220

(a) : Prêts accordés dans le cadre du 1% construction qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour prendre en compte l'érosion monétaire qu'ils auront subie lors de leur remboursement au bout de vingt ans.

4. Stocks

Matières premières, approvisionnements 35 456

313100	STOCKS MATIERES PREMIERES	17 427
313200	STOCKS MARCHAND.LIQUIDE	7 881
317000	STOCKS PETIT MATERIEL	5 259
322000	STOCKS PROD. ENTRETIEN	992
376000	STOCKS PETITS MATERIELS	3 897

5. Créances

Clients 4 833 518 (a)

411000	CLIENTS	334 768
411500	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	7 476
412000	CLIENTS	1 081 738
412100	CLIENTS	26 754
418130	AUTRES CLIENS FACT.NON ETABL.	3 382 782

(a) : dépréciation pour risques de non-recouvrement 2 936 420 euros.

Autres créances**2 190 860**

441030	SUBV. PIC PRE APPRENTISSAGE	14 455
441121	SUBVENTION EQUIPT REGION	113 682
4417211	SUBVENTION INVESTISSEMENT	44 379
441721	OPCO Couts contrats	1 968 813
441731	SUBV AGEFIPH	21 700
441780	SUBV ASP PERMIS	1 000
447100	TAXE SALAIRES	1 962
468700	PDTS A RECEVOIR	24 868

6. Avances et acomptes versés**0**

Avances sur commandes en cours

7. Disponibilités**6 297 452**

508410	COMPTE LIVRET ASSOCIATION	5 738 137
508510	COMPTE LIVRET A	76 131
512110	CREDIT LYONNAIS	145 468
511300	STRIPE INSCRIPTION	968
512400	CREDIT DU NORD	203 783
512410	CREDIT DU NORD INSCRIPTION	62 688
512500	SOCIETE GENERALE	69 763
531000	CAISSE	364
534000	CAISSE RESTAURANT APP	150

8. Charges constatées d'avance

486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

53 896

(Charges diverses concernant des frais et/ou des manifestations de N+1)

III - Notes sur le passif du bilan

1. Fonds propres

Report à nouveau au 01.01.2022

2 341 844

Affectation résultat 2021

2 342 329

Report à nouveau au 31.12.2022

4 684 173**2. Subventions d'investissement**

Les mouvements de l'exercice (augmentations, diminutions) sont détaillés dans les tableaux précédents concernant les immobilisations (acquisitions, renouvellements, mises au rebut, cessions). Toutes les acquisitions d'immobilisations sont financées par le Conseil Régional d'Ile de France et/ou par la taxe d'apprentissage et/ou par les ressources de l'organisme gestionnaire.

3. Provisions pour risques et charges**354 654**

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litiges				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	328 719,92	25 934,14		354 654,06
Provisions charges Master	10 175,00		10 175,00	
Provisions pour charges	338 894,92	25 934,14	10 175,00	354 654,06
Immobilisations financières	138 773,30	4 315,60	1 179,00	141 909,90
Usagers	2 073 155,00	863 265,00		2 936 420,00
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	2 211 928,30	867 580,60	1 179,00	3 078 329,90
Total	2 550 823,22	893 514,74	11 354,00	3 432 983,96

Dotations / reprises d'exploitation	889 199,14	10 175,00
Dotations / reprises financières	4 315,60	1 179,00
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	893 514,74	11 354,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 11 354,00

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

- (1) : Cette provision concerne l'ensemble du personnel. Elle inclut l'indemnité brute due au 31/12/2021 ainsi que les charges sociales afférentes. Elle n'a pas été calculée en tenant compte de la probabilité que certains salariés puissent quitter l'association avant l'âge légal de départ à la retraite. De la même façon, elle n'a pas fait l'objet d'une actualisation tenant compte des taux probables de hausse des salaires et du coût de la vie. L'indemnité brute de départ en retraite était égale à 0,5 mois de salaire mensuel entre 10 et 15 ans d'ancienneté, un mois entre 15 et 20 ans, 1,5 mois entre 20 et 30 ans et 2 mois au-delà de 30 ans d'ancienneté). La provision a été modifiée en 2020 pour tenir compte des accords salariaux à ce sujet. Il a été ajouté un demi mois de salaire à partir de 15 ans d'ancienneté et un mois à compter de 30 ans d'ancienneté.

4. Fonds Dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	150 000,00		150 000,00	
Total	150 000,00		150 000,00	

5. Dettes fournisseurs**Dettes fournisseurs et comptes rattachés****527 086**

401000	FOURNISSEURS	218 206
401100	Fournisseurs divers	53 457
408000	FACTURES NON PARVENUES	255 423

6. Dettes fiscales et sociales**922 244**

427000	SAISIE SUR SALAIRES	806
428200	CONGES A PAYER	256 908
428320	PROVISION JOURS RTT N	40 434
428330	PROV.COMPTE EPARGNE TEMPS	83 349
428340	JOURS ANCIENNETE	31 470
428600	MODULATION	21 784
428700	PROVISION PRIME	69 970
43702	HUMNIS PREVOYANCE	22 382
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	12 549
431100	URSSAF	140 779
437200	GR.MORNAY	12 530
437300	APRIONIS	33 890
438220	PROV. C/S JOURS RTT N	19 004
447100	TAXE SUR LES SALAIRES	0
438600	ORG SOC AUTRES	349
438610	CHARGES SOC/CPTE EP.TEMPS	43 419
438620	CHARGES SOC.CONG.A PAYER	119 831
448600	ETAT CHARGES A PAYER	12 343
421100	APPOINTEMENTS	446

7. Autres dettes**Autres dettes****421 514**

467100	AVANCE ALEA APP.	258 262
441727	SUBVENTION AIDE PROFESSIONNEL	64 354
467710	AIDE A LA RESTAURATION	49 590
467720	AIDE DE L'HEBERGEMENT	14 324
467110	ALEA ADULTES ET CQ	29 384
46770	AIDE REGION APP	5 600

8. Avances et acomptes

CAUTIONS RECUES LIVRES APPRENTIS

Néant

9. Produits constatés d'avance**1 284 230**

487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 284 230
--------	-----------------------------	-----------

IV - Notes sur le compte de résultat

1. Produits d'exploitation

	Produits d'exploitation	12 262 248	<i>(13 517 294 en N-1)</i>
Dont	Restaurant d'application, Self Apprentis/Cpa, Commensaux	319 313	<i>(388 004 en N-1)</i>
	Contrat de pro contrat Adultes et contrat OPCO	9 540 027	<i>(276 079 en N-1)</i>
	Mise à disposition de personnel et frais refacturés à l'ACEPMT	209 551	<i>(194 077 en N-1)</i>
	Autres produits	713 238	<i>(497 268 en N-1)</i>
	Reprise de provisions et transfert de charges	160 175	<i>(829 704 en N-1)</i>
	Subventions d'exploitation	1 197 747	<i>(11 331 485 en N-1)</i>

Dont :

741140	SUBV ORG EXAMENS ANCIEN 741130	9 770
74182100	AIDE EMPLOI CONTRAT D'APPRENTI	50 333
74428810	SUBV.PIC-PREPA APPRENTISSAGE	50 263
748500	SUBV ORGANISME GESTIONNAIRE	800
748561	FONDS LIBRE TA OG	234 120
748600	SUBV AGEFIPH	47 678
748110	COMPENSATION AIDE REGIONAL	804 783

1. Produits et charges exceptionnels

Les principaux produits exceptionnels concernent :

- divers produits et dons pour 5 972 €,

Les principales charges exceptionnelles concernent :

- des charges diverses (276 €)

V – Autres informations

L'association a rémunéré environ 98 personnes (équivalents temps plein) au cours de l'exercice (contre 98 en N-1).

Salaires bruts année N : 3 428 352 euros (3 420 681 € en N-1).

Les engagements en matière de crédit-bail et de location longue durée concernent un autocommutateur, un véhicule de fonction et des photocopieurs : ils s'élèvent à 44 123 € à moins d'un an et 114 404 € de 1 à 5 ans.

Pour satisfaire l'article 20 de la loi du 23/05/2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Le bénévolat n'a pas été recensé compte tenu de son caractère peu significatif.

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS

(hors immobilisations en cours)

2022

Compte	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		acquisitions	apports	Transfert	Mises H-S	
215100 INST.TECH.MAT.OUT.PEDAGO. CFA	1 863 268,46	11 962,00			167 979,84	1 707 250,62
215110 INST.TECH.MAT.OUT.PEDAGO. OG	9 006,93					9 006,93
215200 MATERIEL.INFORMAT.PEDAGO. CFA	455 055,88					455 055,88
215210 MATERIEL.INFORMAT ADMINIS. OG	3 891,94					3 891,94
215300 LOGICIEL INFORMAT.PEDAGO. CFA	112 200,00					112 200,00
215310 LOGICIEL INFORMAT.ADMINIS. OG						-
215400 VIDEO INTERACTIVE CFA	8 689,00					8 689,00
215410 VIDEO INTERACTIVE OG	4 044,48					4 044,48
218100 AGENCEMENT AMENAGEM. CFA	1 096 640,90	48 359,46				1 145 000,36
218110 AGENCEMENT AMENAGEM. OG	33 722,44	7 190,88				40 913,32
218120 AGENCEMENT MISE AUX NORMES	360 788,64					360 788,64
218121 AGENCEMENT LABO+ESPACE HOTEL.	1 169 821,07					1 169 821,07
218122 AGENCEMENT RESTAURANT D'APP	787 771,91					787 771,91
218123 AGENCEMENT BOULANGERIE	830 320,27	54 344,83				884 665,10
218124 AGENCEMENT SALLE J.BLAT	656 641,60	6 409,38				663 050,98
218125 AGENCEMENT CUISINE 3		681 786,72				681 786,72
218300 MATER.INFORMAT.ADMINIS. CFA	70 290,80					70 290,80
218310 MATER.INFORMAT.ADMINIS. OG	15 035,08					15 035,08
218320 LOGICIEL INFORM.ADMINIS. CFA	18 804,81					18 804,81
218400 MOBILIER MATERIEL BUR. CFA	79 291,27	6 034,31				85 325,58
218410 MOBILIER MAT. BUR. OG	6 377,66					6 377,66
TOTAL	7 581 663,14	816 087,58		-	167 979,84	8 229 770,88

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
2022

Compte	Soldes au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice		Soldes à la fin de l'exercice
			Cessions	mises hors service	
281500 am MATERIEL OUTILLAGE	1 557 932,00	61 242,33		167 979,84	1 451 194,49
281511 am INSTAL. TECHNIQUE MAT.	5 989,77	344,00			6 333,77
281520 am MATERIEL. INFORMAT. PEDAGO.	337 225,41	71 828,67			409 054,08
281521 am MATERIEL. INFORMAT. OG	2 419,94	1 050,00			3 469,94
281530 am LOGICIEL INFORMAT. PEDAGO.	80 877,00	16 536,00			97 413,00
281540 am VIDEO INTERACTIVE	1 444,00	809,00			2 253,00
281541 am VIDEO INTERACTIVE OG	4 044,48				4 044,48
281810 am AGENCEMENT AMENAGEMENT CFA	832 605,85	36 383,77			868 989,62
281811 am AGENCEMENT AMENAGEMENT	19 493,39	2 323,00			21 816,39
281820 am AGENCEMENT MISE AUX NORMES	160 907,31	36 080,00			196 987,31
281821 am AGENCEMENT LABO MIXTE+HOTEL	182 137,00	78 028,00			260 165,00
281822 am AGENCEMENT RESTAURANT APP	65 934,00	52 545,00			118 479,00
281823 am AGENCEMENT BOULANGERIE	5 628,00	59 022,00			64 650,00
281824 am AGENCEMENT SALLE J. BLAT	6 897,00	68 487,00			75 384,00
281825 am AGENCEMENT CUISINE 3		7 779,00			7 779,00
281830 am MATER. INFORMAT. ADMINISTR.	40 038,53	10 308,10			50 346,63
281831 am MATERIEL INFORMATIQUE CFA	5 828,91	3 734,54			9 563,45
281832 am LOGICIEL INFORMAT. ADMINISTR.	18 804,81				18 804,81
218400 am MOBILIER MATERIEL BUREAU CFA	79 291,27	20,00			79 311,27
281841 am MOBILIER MATERIEL BUREAU	3 498,66	740,00			4 238,66
TOTAL	3 410 997,33	507 260,41		167 979,84	3 750 277,90

IMMOBILISATIONS ADMT 2022 CFA

131210

131810

131700

131820

Valeur d'achat	REGION (441121)	Taxe 13% (441820)	Particip.l'O.G. +(solde T.A.) (658100)	OPCO (441721)
816 087,58	481 573,28	0,00	279 040,58	55 473,72

IMMOBILISATIONS EN ACQUISITION 2022

comptes	Désignations des immobilisations	Valeur d'achat	Modalités de financement			N° DOSSIER
			REGION	taxe 13%	Participation de l'O.G.	
215100	INSTALLATION TECH.MAT OUT.PEGAGO.CFA					
	MACHINE CHOCO MOULAGE FORMECH	7 084,00			7 084,00	
	FONTAINE REFRIGEREE TECH FROID	4 878,00			4 878,00	
	SousTotal	11 962,00	0,00	0,00	11 962,00	
218100	AGENCEMENT AMENAGEMENT CFA					
	INSTALLAT. 5CAMERAS SOUS-SOL TT SECURITE	8 186,28			8 186,28	
	ECLAIRAGE WC A DETECTION E.T.C.E.	19 774,20			19 774,20	
	sous Total	27 960,48			27 960,48	
218110	AGENCEMENT AMENAGEMENT O.G					
	INSTAL. 2 BORNES ELECTRIQUE E.T.C.E.	7 190,88			7 190,88	
	sous Total	7 190,88			7 190,88	
218123	AGENCEMENT BOULANGERIE					
	PEINTURE ISOBAT	411,54			411,54	
	FAUX PLAFONDS ISOBAT	869,36			869,36	
	MENUISERIES INTERIERES ISOBAT	958,97			958,97	
	CHAUFFAGE VENTILATION SIT6 SOVIMEF	2 466,73			2 466,73	
	CHAUFFAGE VENTILATION SIT7 SOVIMEF	2 838,23			2 838,23	
	FOUR ELECTRIQUE CONCEPT BAKERY	46 800,00			46 800,00	
	Sous Total	54 344,83	0,00	0,00	54 344,83	
218400	MOBILIER MATERIEL BUREAU CFA					
	TABLE RONDE+CHARIOT PRO-MOB.FR	6 034,31			6 034,31	
	Sous Total	6 034,31	0,00	0,00	6 034,31	
	TOTAL	107 492,50	0,00	0,00	107 492,50	

IMMOBILISATIONS EN RENOUVELLEMENT 2022

comptes	Désignations des immobilisations	Valeur d'achat	Modalités de financement			
			REGION	Taxe 13 %	Participation de l'O.G.	OPCO
218100	AGENCEMENT AMENAGEMENT CFA					
	REEMPL. ALARME ANTI-INTRUSION TT SECURITE	4 903,38			4 903,38	
	BAC A GRAISSE SECHE	15 495,60	15 495,60			
	SousTotal	20 398,98	15 495,60	0,00	4 903,38	
218124	AGENCEMENT SALLE J.BLAT					
	RENOUVEL.SALLE J.BLAT SIT6 ENTROPIA	5 122,51			5 122,51	
	RENOUVEL.SALLE J.BLAT SIT7 ENTROPIA	1 286,87			1 286,87	
	Sous Total	6 409,38	0,00	0,00	6 409,38	
218125	AGENCEMENT CUISINE 3					
	OUVRAGE CHAUFAGE+VENTIL SIT1 ENTROPIA	27 388,80	27 388,80			
	OUVRAGE CHAUFAGE+VENTIL SIT2 ENTROPIA	51 018,54	51 018,54			
	OUVRAGE CHAUFAGE+VENTIL SIT3 ENTROPIA	43 966,31	43 966,31			
	OUVRAGE CHAUFAGE+VENTIL SIT4 ENTROPIA	44 479,46	44 479,46			
	OUVRAGE CHAUFAGE+VENTIL SIT5 ENTROPIA	11 412,12	11 412,12			
	RENOVATION ELECTRICITE SIT1 E.T.C.E	3 410,30	3 410,30			
	RENOVATION ELECTRICITE SIT2 E.T.C.E	29 413,78	29 413,78			
	RENOVATION ELECTRICITE SIT3 E.T.C.E	12 022,42	12 022,42			
	RENOVATION ELECTRICITE DEFINIT E.T.C.E	7 788,56	7 788,56			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SIT1 ISOBAT	7 514,65	7 514,65			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SIT2 ISOBAT	20 023,34	20 023,34			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SIT3 ISOBAT	45 483,36	45 483,36			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SIT4 ISOBAT	39 217,21	39 217,21			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SIT5 ISOBAT	36 596,47	36 596,47			
	DEMOLIT+MACONNERIE+PLATRERIE SOLDE ISOBAT	14 427,76	14 427,76			
	MONTAGE INSTALLATION FRIGORIFIQUE SIT1 FROID	52 377,91				52 377,91
	MONTAGE INSTALLATION FRIGORIFIQUE SIT2 FROID	160 235,32			160 235,32	
	MONTAGE INSTALLATION FRIGORIFIQUE SIT2 FROID	38 831,60	38 831,60	0,00		
	MONTAGE INSTALLATION FRIGORIFIQUE SIT3 FROID	5 547,37	2 451,56			3 095,81
	MONTAGE INSTALLATION FRIGORIFIQUE SIT3b FROID	23 032,69	23 032,69	0,00		
	PACOJET 2+14 BOLS+ACC+1 PACOBOOK LEJEUNE	7 598,75	7 598,75			
	Sous Total	681 786,72	466 077,68	0,00	160 235,32	55 473,72
	TOTAL	708 595,08	481 573,28	0,00	171 548,08	55 473,72

ADMT ANNEE 2022

DETAIL DES RESSOURCES LIES A LA FORMATION

ORIGINE DES FONDS	MONTANT	
	en €	2022 en %
1- Ressources provenant des Entreprises	0	pour salariés et particuliers
Entreprise		
Etat/Collectivités locales Etab publics		
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF		
particuliers		
2- Ressources provenant des Pouvoirs Publics	N/D	
Instances européennes		
Etat		
Région		
autres collectivités territoriales		
3- Autres	N/D	
autres organismes de formation		
autres ressources		
TOTAL DES RESSOURCES	200 907	100,00%

DECOMPOSITION PAR FINALITE DES ACTIONS DE FORMATION

ORIGINE DES FONDS	en €	en %
Diplomantes (Diplômes nationaux, titres homologués)	N/D	
Perfectionnement Professionnel et qualifiant	N/D	
insertion sociale	N/D	
total	200 907	100,00%